CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1204 **Valable du 14/03/2024 au 13/03/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 17/06/2015
Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BERGERAC 807518436

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 807 518 436 00025
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 0248689

Assurance Responsabilité travaux :
LLOYD'S 19FTP029

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA BTP 1254000/002 185733

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : NOVAMIANTE ENVIRONNEMENT
Sigle : NOVAMIANTE ENVIRONNEMENT

ROUTE DE BORDEAUX
BP3
24680 GARDONNE

Téléphone : 05 53 27 14 03 **Fax :** 05.53.27.40.45
Portable : 07 86 50 91 50
Responsabilité légale : FERRETTI JEAN SEBASTIEN GÉRANT

Responsable Technique : FERRETTI JEAN SEBASTIEN

Site internet :
E-mail : secretariat@novamiante.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	11	EFF2B	3 204 706	CA6
Dans l'activité	8	EFF2	1 684 079	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/01/2026	14/03/2024	13/03/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 17/02/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR